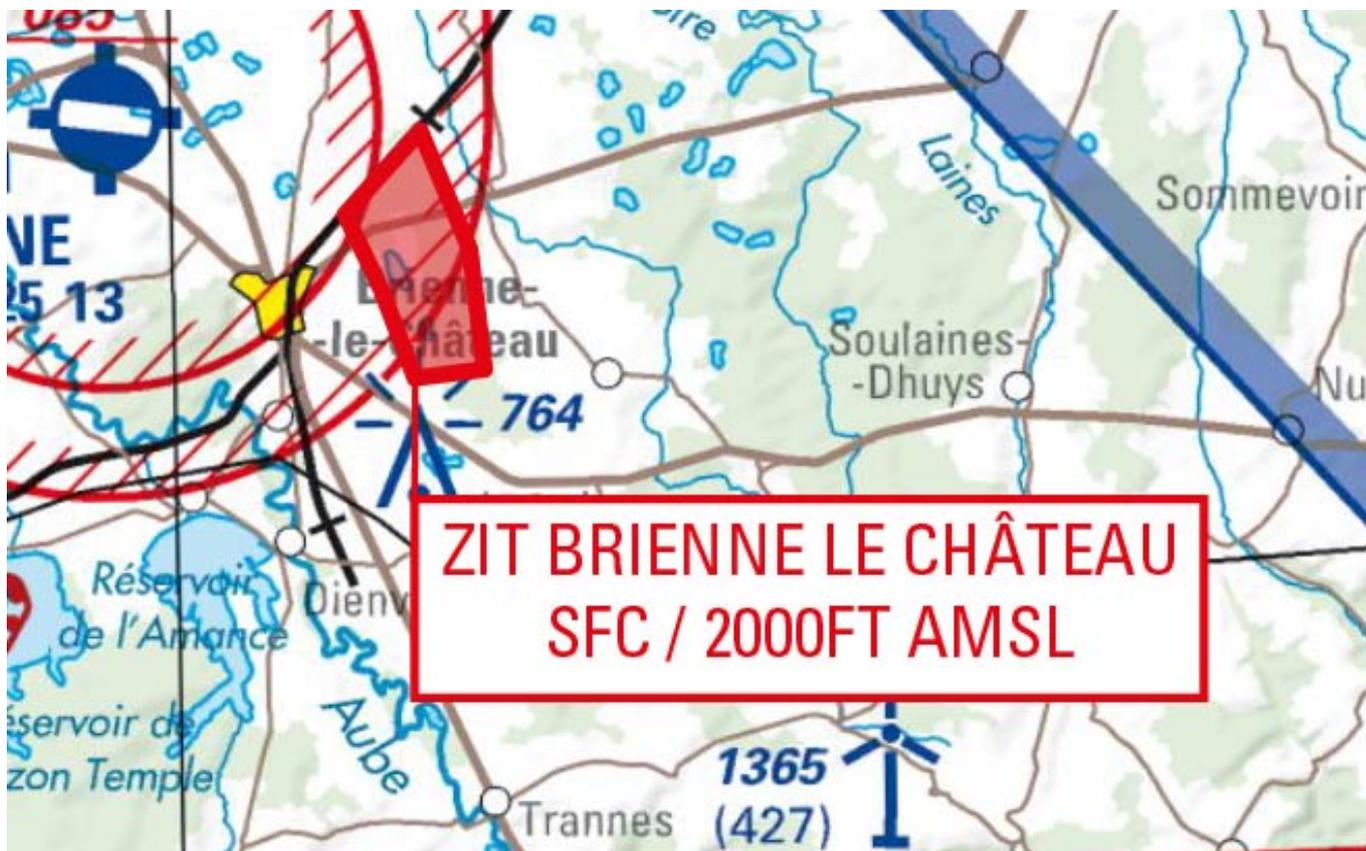


Objet : Création d'une zone interdite temporaire (ZIT) Brienne-le-Château (10)

En vigueur : Du 20 avril 2023 au 18 avril 2024

Lieu : FIR Paris LFFF – AD : Brienne LFFN.



Extrait carte OACI 1 : 500 000 édition 2022

ACTIVITÉ

Interdiction de survol d'installations Défense spécifiques.

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ

H24

STATUT

Zone interdite temporaire (ZIT) qui se substitue aux portions des espaces aériens avec lesquelles elle interfère à l'exception de la R15 A lorsqu'elle est active.

CONDITIONS DE PÉNÉTRATION

CAG/CAM : Pénétration interdite H24, y compris les aéronefs sans équipage à bord, à l'exception :

- Des aéronefs assurant des missions d'assistance, de secours, de sauvetage ou de sécurité publique lorsque le contournement n'est pas compatible avec l'exécution de ces missions ;
- Des aéronefs autorisés par le responsable des installations avec un préavis de 5 jours ouvrés.

SÉRVICES RENDUS

Informations de vol et alerte.

LIMITES LATÉRALES ET VERTICALES

Limites latérales :

48°25'35"N - 004°34'09"E

48°24'15"N - 004°34'56"E

48°22'55"N - 004°35'08"E

48°22'50"N - 004°33'59"E

48°23'50"N - 004°33'27"E

48°24'40"N - 004°32'53"E

48°25'35"N - 004°34'09"E

Limites verticales :

SFC/ 2000ft AMSL

ORGANISME A CONTACTER

Service interarmées des munitions : simu-versailles.sec-secu-defense.fct@intradef.gouv.fr